



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 22/2016

Vevey, le 22 septembre 2016

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 6 octobre 2016**

**Réponse à l'interpellation de M. Gilles Perfetta pour le groupe Décroissance-Alternative
« 11 ans plus tard : le temps d'engendrer un successeur »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Résumé de l'interpellation :

M.Perfetta rappelle qu'en 2004-2005 se négociait un accord général sur le commerce des services (AGCS) dans le but d'une libéralisation progressive de toutes les activités de service, en ouvrant tout ce secteur à la concurrence internationale. Ce projet n'a pas abouti mais « les grandes entreprises multinationales de service n'ont pas renoncé et ont obtenu que les gouvernements des USA et de l'UE relancent un projet très semblable mais hors du cadre multilatérale de l'OMS » du nom de : Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA selon son acronyme anglais) ».

Dans la suite de son interpellation, M. Perfetta note plusieurs points critiques et surtout il signale que des « multinationales auraient le droit de poursuivre des Etats devant des tribunaux d'arbitrage privé ».

Enfin citant WikiLeaks qui, par des fuites, a rendu public l'état de la négociation sur les services financiers, qui conduiraient à « éliminer les limitations de la taille des institutions financières, les restrictions apportées aux activités bancaires, l'encadrement des transferts de fond, les monopoles d'Etat, l'obligation de divulguer des opérations dans les paradis fiscaux ou le transfert des mouvements transfrontaliers de capitaux spéculatifs ». L'ACS conduirait à déposséder les autorités démocratiquement élues en particulier communales, de leur prérogative.

D'où les questions suivantes :

1. La Municipalité s'est-elle inquiétée de ces menaces et peut-elle nous faire part de ses réflexions ?
2. Comment se positionne la Municipalité face à la problématique du projet appelé Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA) ?

Origines des négociations de l'ACS.

AGSC

L'accord instituant l'organisation mondiale du Commerce (OMS) a été signé à Marrakech le 15 avril 1994. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995. L'OMC remplace l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (ou GATT pour l'acronyme anglais de General Agreement on Trade and Tariffs) de 1947. Lors du cycle de négociations d'Uruguay (Uruguay round) entre 1986 et 1994, prélude à la refondation du GATT, les pays contractants décident d'intégrer aux négociations un accord plus spécifique sur les services, en vue d'un Accord général sur le commerce des services ou **AGCS**. Un délai de 5 ans est respecté avant de reprendre les négociations sur l'approfondissement des accords adoptés. Le cycle de Doha débutera officiellement en novembre 2001, il se termine sur un constat d'échec après une dernière réunion à Genève le 24 juillet 2006.

Cet accord était basé sur une approche fondée sur des demandes et des offres : chaque partie produit une liste d'engagements des secteurs qu'elle s'engage à libéraliser ainsi qu'une liste des demandes communiquée à chacun des autres pays où elle indique les secteurs qu'elle aimerait voir ceux-ci libéraliser à leur tour. Si pratiquement tous les types de service sont négociables, un pays peut aussi considérer que certains secteurs doivent rester un domaine national protégé et peut ainsi ne pas les inclure dans sa liste d'engagement.

On entend par service « tous les services de tous les secteurs à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » (Article 1). La lettre c du même paragraphe précise que par « service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental s'entend tout service qui n'est pas fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de service ».

Les critiques adressées à cet accord sont celle adressées aux accords du GATT puis dès 1994 à l'OMC, à savoir : présence d'éléments de supranationalités sans contrepartie démocratique, opacité autour des négociations et enfin asymétrie des thèmes libéralisés, où les grandes puissances industrielles accèdent à de nouveaux marchés de biens et de service tout en continuant à surprotéger leurs secteurs agricoles respectifs.

Les groupes altermondialistes reprochent pour leur part à l'AGCS de faire partie d'un agenda néolibéral. Des municipalités et collectivités territoriales ont décidé de se coordonner pour protester contre la mise en place de cet accord. Symboliquement elles se déclarent « Zone hors AGCS ».

Source : Wikipédia – Accord général sur le commerce des services - voir lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/accord_g%C3%A9ral_

Relevons qu'en 2005 la Commune de Corsier (Municipalité et conseil) avait demandé un moratoire sur les négociations relatives à l'AGCS, l'ouverture d'un débat public aux Chambres Fédérales, et avait pris position contre l'obligation qui pourrait leur être imposées de privatiser des services qu'ils considèrent comme devant rester dans le domaine public ; elle déclare la commune de Corsier-sur-Vevey « Zone hors de l'AGCS ». Le 14.4.2005 une interpellation est déposée au CC de Vevey allant dans le même sens et une résolution est votée par le CC en date du 14 avril 2005 déclarant symboliquement la commune de Vevey « zone hors-AGCS ». Un message circonstancié a été adressé à la Municipalité de Vevey en date du 1^{er} septembre 2005 signée par le Chef du Département fédéral de l'économie Joseph Deiss déclarant « regrettable cette décision car elle donne un signal négatif aux entreprises de services génératrices d'emplois et de croissance ». La Municipalité communiquera en date du 15 septembre au Conseil communal que : « dès lors et compte tenu de la teneur de ce message, il n'y aura pas de suite pratique à la résolution prise par le Conseil communal 14 avril 2005 ».

Source : dossier d'archive de la Commune de Vevey

ACS

L'Accord sur le commerce des services (ACS), connu sous son acronyme anglais TiSA (pour Trade in Services Agreement) est un projet de traité **actuellement** en négociation par 23 parties membres de l'OMC du commerce, dont l'Union européenne (représentant 28 Etats), la Suisse et le Canada, soit un total de 50 Etats. Connues des ONG, ces négociations ont été mises en lumière par les révélations de Wikileaks en avril 2014 : ces critiques portent sur le déroulement opaque et antidémocratique de la négociation qui devait rester secrète, l'ultralibéralisme du traité qui empêcherait toute régulation de la part des Etats dans des secteurs relevant jusqu'à présent des services publics, la pression exercées par les membres de la négociation sur les pays économiquement moins puissants (...), et les conséquences du traité qui risqueraient de reproduire des crises financières comme la crise financière mondiale ayant débuté en 2007.

Source : Wikipédia – Accord sur le commerce des services

La Suisse et le TISA

Depuis le début de la négociation en février 2012, la Suisse soutient activement cette initiative(...) Il a été jugé que le mandat du Conseil fédéral relatif à la négociation AGCS était approprié pour permettre à la Suisse de défendre sa position en sein de l'initiative TISA. La Suisse a fait une offre initiale le 30 janvier 2014, puis une offre révisée le 6 mai 2016 et **la Suisse soumettra sa deuxième offre révisée le 21 octobre 2016.**

Ces négociations font l'objet d'interpellation au Conseil national, par exemple :

Interpellation Fleuri – Marges de manœuvre des villes et des communes compte tenu des accords TISA et TTIP du 24.9.2015. De nombreuses villes et communes émettent de sérieuses réserves par rapport aux négociations en cours portant sur (...) TISA et à une éventuelle participation de la Suisse au partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Les villes et les communes craignent en particulier que ces accords de libre-échange ne limitent leur liberté d'action dans le domaine du service public. **Réponse du Conseil fédéral du 18.11.2015 :** (...) tous les pays sont libres, lors des négociations, de choisir les engagements qu'ils souhaitent prendre. Aucun pays n'est tenu de libéraliser l'intégralité des services (...). L'approche de la Suisse se concentre sur les secteurs commerciaux ; la Suisse a assorti sa liste des engagements des réserves nécessaires pour ce qui est des services public(...). Concernant le TTIP (...) la Suisse n'est pas associée (aux négociations de libre –échange entre l'UE et les Etats-Unis(...)). Les cantons (et via les cantons, les communes) sont associées aux négociations sur l'ACS par le biais du groupe d'accompagnement interne à l'administration, auquel participe la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Interpellation Schwaab : TISA et ses annexes. Que négocie exactement le SECO du 16.12.2015 ? (...) Développement : la négociation TISA comprend des **annexes confidentielles** et dont le nombre et le contenu ne sont a priori pas connus. (...) Elles ont été mises en ligne sur Wikileaks. Ces annexes sont d'importance (...) elles peuvent porter sur certains services publics et/ou des domaines stratégiques pour la Suisse, à l'instar des services postaux et de l'énergie (...). **Réponse du Conseil fédéral du 17.02.2016 :** chaque partie a toute latitude de faire des propositions au sujet d'un thème qui présente un intérêt pour elle, notamment sous la forme d'annexes(...). Dans le programme actuel des négociations figurent des annexes consacrées aux services financiers, aux services de télécommunications, au commerce électronique, à la circulation des personnes physiques fournissant des services(...), à la réglementation intérieure, à la transparence, aux services de transport et de logistique et aux services professionnels (professions libérales).

Interpellation Schwaab : Annexes à l'accord TISA. Un danger pour le service public suisse du 24.2.2016 ? Réponse du Conseil fédéral du 8.5.2015 : (...) les principes (que suit

le Conseil fédéral) comprennent entre autre la prise en compte des **restrictions légales** en matière d'accès au marché relevant notamment du service public dans les domaines de l'énergie (électricité par ex.), de l'éducation public, de la santé, des transports publics, de la Poste (...). Se fondant sur les mandats pour les négociations de Doha (concerne l'AGCS) ainsi que sur la base des engagements OMC en vigueur, la Suisse ne prendra pas d'engagements dans le domaine du service public (...).

Source : www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Z...

Union des villes suisses

Elle a publié une mise au point sur sous le titre de : Effets des accords TISA et TTIP sur les villes et les communes suisses. On peut y lire les précisions suivantes : avant d'adopter le mandat de négociation, le Conseil, fédéral a consulté les commissions de politique extérieure ainsi que la CdC. La Suisse entend ne pas prendre d'engagement si des **restrictions légales** existent en matière d'accès au marché, comme par exemple dans le domaine de l'énergie (l'électricité entre autre), de l'instruction public, de la santé, des transports publics ou de la Poste. C'est pourquoi la Suisse n'intègre aucun service public dans son projet. Le 21 septembre 2015 le Comité a adopté des conclusions s'inspirant de l'analyse des associations communales (VKU) allemandes et du ministre fédéral allemand de l'économie et de l'énergie (BMWi), publiée en juin 2015. Voir le texte détaillé sous : <http://www.acidus.ch/2016/09/04/tisa-et-ttip-et-communes-suisses/>

Dans le Canton de Vaud

Acidus (Association citoyenne pour la défense des usagers du service public) : a invité les partis, les syndicats et associations vaudoises à créer la coalition Stop-Tisa Vaud pour une Suisse Hors TISA, composée d'ATTAC, du POP, des Verts, du PS, de SolidaritéS, des Jeunesses Popistes, socialistes et vertes, du SSP (Syndicat des Services publics), du SEV (syndicat du personnel et des transports), de l'USV (Union syndicale vaudoise), d'UNIA, du SUD (Union syndicale solidaire – France), d'Alternative verte. Différentes villes se seraient déjà déclarées Zone Hors TISA : Genève, Lausanne, Zurich, Renens, Sainte-Croix, Pully, Plan-les-Ouates, Meyrin, Carouge et d'autres (...).

Source : pour une Suisse Hors-TISA – www.acidus.ch/2016/09/11/pour-une-suisse-hors-tisa/

www.tisa-vpod.ch

www.stop-tisa

Motion déposée au Grand Conseil vaudois sous le titre : Négociations du Conseil fédéral aux accords sur le (...)TTIP ainsi que sur(...)ACS ou TISA en anglais, signée par Messieurs J.M.Dolivo, C.Michaud, V.Vassilis et consorts (voir état au 1^{er} mars 2016).

Conclusion

Grâce aux informations qui précèdent, il est possible de tracer les étapes et les efforts faits sur le plan international pour créer dans le cadre de l'OMC (cycle de Doha) un Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui a échoué, puis dès 2012 un Accord commercial des services (ACS), hors OMC, qui est actuellement en cours de négociations. Ces dernières ont un caractère confidentiel mais des informations via Wikileaks ont contribué à créer une importante incertitude en Suisse et à l'étranger relayée tant par des interpellations au Conseil national que par des prises de position de l'Union des Villes suisses.

Ces derniers mois des mouvements syndicalistes, apparemment surtout liés au service public se mobilisent, (y compris en France) pour promouvoir une **Suisse hors-TISA**. En effet la crainte annoncée est liée à l'impression que les services publics sont menacés, qu'il y a un risque de

perte de contrôle pour les structures démocratiquement élues et responsables des prestations fournies par l'Etat, voire d'une perte de contrôle national au profit d'organisations transnationales, quelques exemples de procès intentés par des multinationales à différents états servant d'illustration à ce point. En outre il est relevé que ces négociations se déroulent de façon secrète et opaque. A noter que ces remarques avaient déjà été formulées à propos de l'AGCS.

Or au travers des réponses apportées par le Conseil fédéral, il convient de mentionner que cette négociation se fait à partir des propositions propres de chaque pays. Le Conseil fédéral sait parfaitement qu'il ne pourra pas signer d'accord qui empièterait sur les prérogatives de l'Etat et sur les lois existantes en Suisse.

Il convient également de rappeler que la Suisse est une forte exportatrice de services dont l'excédent est de plusieurs milliards, créant de très nombreux emplois. Il est primordial que la Suisse puisse participer à ces négociations sous risque de ne plus sortir de ses frontières hormis par des accords bilatéraux laborieux comme on peut le voir actuellement à propos de l'UE.

Rappelons aussi que la Suisse soumettra sa deuxième offre révisée le 21 octobre 2016.

Enfin il faut souligner que la Suisse est demandeuse de tels accords qui permettent d'accueillir des entreprises sur son territoire, entreprises qui créent des emplois, donc des revenus fiscaux mais aussi stimulent les échanges internationaux.

Nous pouvons maintenant répondre aux questions :

1. La Municipalité s'est-elle inquiétée de ces menaces et peut-elle nous faire part de ses réflexions ?

Les municipalités passées ont été attentives à cette problématique, en particulier en 2005. Toutefois la Municipalité reconnaît que l'interpellation de Monsieur Perfetta l'a obligée à reprendre tout le dossier. Ceci a contribué à la rendre attentive à la complexité du dossier qui est en cours et à la nécessité d'instituer une veille à ce sujet. A ce propos elle a pris note que la Suisse soumettra sa deuxième offre révisée le 21 octobre 2016.

2. Comment se positionne la Municipalité face à la problématique du projet appelé Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA) ?

- La Municipalité réitère son engagement pris en 2005 souhaitant rester hors zone AGCS.
- De plus, la Municipalité, à la majorité, décide de se déclarer hors zone TISA.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 22 septembre 2016.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter